

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 4 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,



Errata.

Au 4me couplet de la chanson *le Satisfait*, insérée dans le n° de mars, pag. 7 et 8, on a omis un vers, après celui

Le sel n'est pas cher, et les pauvres gens
il faut ajouter :
Qui pour le payer sont trop indigents.

A NOS AMIS POLITIQUES.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraîtra trois fois par mois, à compter de ce jour, sans augmentation de prix. Ce surcroît de dépense que l'abolition du timbre est loin de compenser, la met dans la nécessité de faire un appel à la sympathie de ceux dont elle a été le seul organe à Lyon avant la révolution de février.

Nous prions donc instamment nos amis politiques de répandre la Tribune et de recueillir des abonnés s'ils veulent que cet organe de la démocratie puisse continuer sa mission sociale.

DES ÉLECTIONS.

Discours prononcé par le cit. Marius Chastaing, du club de l'Égalité, le 14 mars 1848.

Les citoyens sont convoqués le neuf avril prochain, pour nommer les représentants de la nation à l'assemblée constituante qui s'ouvrira le vingt du même mois. Cette assemblée se composera de neuf cent députés; le département du Rhône est compris pour quatorze dans ce nombre.

Ainsi peu de jours nous séparent des élections, et jamais elles ne furent plus importantes, même en 1789. A cette époque, il s'agissait de détruire une vieille société, dont la base était minée de toute part, elle s'écroula aux premiers coups du bélier populaire. Trois ordres composaient la société: noblesse, clergé, tiers état. Sous ce dernier titre, on comprenait à la fois la bourgeoisie et la classe prolétaire. Le tiers état ne formant qu'une masse compacte, vainquit les deux classes supérieures, et sa victoire fut sanglante. Dans cette lutte, la classe prolétaire avait pour chefs naturels les hommes éminents de la bourgeoisie. La victoire obtenue, la bourgeoisie renia son alliée; néanmoins un grand pas était fait pour l'émancipation générale. Vint l'Empire qui crut possible de remplacer la liberté par la gloire; vint la restauration qui crut possible de remplacer l'une et l'autre par la satisfaction des intérêts matériels. 1814 et 1830 ont prouvé que l'empire et la restauration s'étaient trompés. Les principes proclamés en 1789 reprirent le dessus, car ils étaient entrés dans la conscience humaine. En 1830, la bourgeoisie appela au secours de ces idées, dont elle ne comprenait peut-être pas toute l'étendue, la classe prolétaire; mais, après la victoire, elle se sépara de nouveau, et c'est en vain que novembre 1831, juin 1832, avril 1834, mai 1845 protestèrent, lui rappelant les conditions du traité d'alliance. La bourgeoisie au pouvoir n'eut pas la sagesse de comprendre que si elle n'améliorait le sort de la classe prolétaire, il s'élèverait bientôt contre elle des récriminations semblables à celles sous le poids desquelles la noblesse et le clergé avaient succombé. Alors les prolétaires comprirent à leur tour qu'ils ne devaient plus servir de marchepied à l'ambition, et ils se mirent à creuser le symbole pour lequel ils avaient combattu. De cette analyse résultèrent les idées sociales, et par une espèce de consentement tacite mais unanime, il fut convenu que toute révolution politique ne serait qu'un moyen, une révolution sociale le but. Qu'on ne s'effraye pas de ce mot révolution sociale, il n'implique aucune idée de bouleversement, mais simplement la réalisation, la mise en pratique du symbole démocratique, apporté sur la terre par le Christ, adopté par 1789, et que personne aujourd'hui ne conteste. A quoi bon ce symbole, s'il devait rester toujours lettre morte! Aujourd'hui il s'agit d'édifier une société nouvelle, conformément

à ce symbole, liberté, égalité, fraternité. Telle sera la tâche des mandataires à l'assemblée nationale constituante: peut-on en concevoir de plus grande, de plus sublime? n'avons nous pas raison de dire que nulle élection n'a été aussi importante? C'est un concile général où sont convoqués tous les libres penseurs, tous les utopistes, tous les amis du progrès, afin que, mis en présence sur le terrain de la pratique, ils transportent les idées humanitaires dans le domaine des faits accomplis s'ils le peuvent, et ils seront mis en demeure de le faire. Il faut que chaque pensée d'amélioration se résolve en un décret, et qu'au creuset de la discussion, toutes les idées fausses s'épurent afin que la société n'en soit plus troublée, car il faudra discuter et non proscrire soit par la force, soit par le silence. Il faudra concilier selon les règles de l'éternelle justice, les intérêts de la bourgeoisie et du prolétariat, car on ne peut supprimer la bourgeoisie, comme la noblesse et le clergé l'ont été en tant que castes supérieures. Il faudra que la bourgeoisie trouve le moyen d'élever le prolétariat à elle, afin de ne former qu'un seul peuple, car personne ne demande que la bourgeoisie s'abaisse; ce ne serait pas là le progrès humanitaire. Du choix des mandataires du peuple dépend donc l'avenir de la France, du monde entier. De nos comices électoraux vont sortir la paix ou la guerre, l'ordre ou le chaos; l'accomplissement de la prophétie de Napoléon. Pour guider les électeurs dans ce choix important, pour répondre aux attaques dont les circulaires du ministre de l'intérieur ont été l'objet, quelques considérations générales ne seront pas oiseuses; nous voulons expliquer ces circulaires, et l'on nous comprendra parce que nous serons vrais et logiques. On leur a fait le reproche de confisquer la liberté de tous au profit d'un parti triomphant. Cette accusation est injuste, et nous dirons pourquoi; nous le dirons sans sortir de la ligne de modération que nous nous sommes tracée, le jour même où notre opinion a prévalu.

La république est le gouvernement du pays par le pays; tous les citoyens sans exception doivent y prendre part. Voilà le principe, et ce principe ne souffre point d'exception, sauf les incapacités légales que nul ne conteste. Mais si tous en droit ont part, tous ne peuvent en fait obtenir cette part, en d'autres termes: tous sont électeurs, quelques-uns seulement seront élus; un choix est donc nécessaire. On nous accordera bien que ce choix doit être fait parmi les plus dignes, et que ceux là sont les plus dignes qui, à mérite égal, sont les plus dévoués.

Appliquons ces principes à la circonstance actuelle.

Les hommes qui réfléchissent et ne se payent pas de mots, conviennent que la querelle entre les gouvernants et les gouvernés, est bien moins entre la monarchie et la république, qu'entre ces deux principes dont la lutte a commencé à l'origine du monde, l'aristocratie et la démocratie. Les dogmes de cette dernière sont liberté, égalité, fraternité; l'aristocratie, comme son nom l'indique, les exclut virtuellement. Longtemps l'aristocratie a eu l'autorité, nous savons l'usage qu'elle en a fait; on peut sans crainte de démenti, dire que la volonté générale de l'immense majorité, est qu'elle ne ressaisisse pas un pouvoir dont elle a si cruellement abusé; d'ailleurs la marche constante de l'esprit humain prouve cette volonté. La révolution de 1848 a mis au pouvoir le principe contraire, et il s'agit de régulariser l'exercice de ce principe par une constitution nouvelle du corps social, et surtout par des lois homogènes à cette constitution, car les lois seules peuvent assurer l'exercice des droits de l'homme. La plus sublime de ces déclarations inscrite dans une charte, serait une lettre morte, si en même temps elle ne trou-

vait une sanction efficace dans tous les rouages de la machine gouvernementale.

La constitution et les lois qui lui donneront force et vigueur, seront la tâche de l'assemblée constituante.

La première question à résoudre, est donc de savoir qui sera chargé de cette tâche. Sera-ce ceux qui ont toujours fait profession de républicanisme au mépris de leurs intérêts, ou ceux qui ayant vécu dans la religion du principe opposé, ont été vaincus avec lui, et acceptent, dans le seul intérêt de l'ordre, le triomphe de la démocratie comme un fait accompli et pour continuer leur système de *paix à tout prix*, ou bien encore ceux qui, le lendemain de la victoire, sont venus arborer un drapeau dont nul ne les soupçonnait d'avoir été les partisans, tant ils avaient su cacher au fond de leur cœur leurs secrets sentiments. Que le bon sens public réponde!

Nous voulons admettre que les légitimistes ont vu avec plaisir la chute de celui qu'ils regardaient comme un usurpateur; que les rares partisans de la dynastie déchue, ont compris qu'il fallait faire sur l'autel de la patrie le sacrifice de leurs affections, et que par suite tous ces hommes contre la moralité desquels nous n'élevons aucun soupçon, se sont ralliés franchement à la république. Qu'en conclure? Ont-ils abjuré leurs principes? Non, ils se sont soumis à la force des choses et ont par là fait acte de bons citoyens; il serait ridicule de croire qu'ils se sont convertis aux idées démocratiques, par un miracle analogue à celui qui frappa saint Paul sur le chemin de Damas. Allons plus loin; supposons que ce n'est pas seulement pour sauvegarder l'ordre que ceux appelés naguères *conservateurs-bornes*, voire même *endurcis*, se sont ralliés; supposons qu'ils sont des républicains aussi dévoués que *Lagrange* et *Barbès*, par exemple qui ont autrefois exposé leur vie, il faudra bien convenir, attendu qu'on ne peut lire dans le cœur humain, que cette conviction tardive peut être suspectée sans leur faire une grave injure, nul n'ayant le droit d'être cru sur parole. Et, si l'on veut même écarter cette suspicion, il faudra encore convenir que s'étant trompés si longtemps, la reconnaissance tardive de leur erreur ne suffit pas pour leur décerner les honneurs du triomphe, et en priver par là ceux auxquels ils sont plus légitimement dûs. Cela a-t-il besoin d'être prouvé si l'on consulte simplement la justice.

Nous pensons donc que les hommes du lendemain n'ont pas autant de droits que les hommes de la veille, et qu'ils ne peuvent se plaindre de la plus légère injustice lorsque, sans leur contester l'exercice d'aucune des prérogatives de citoyens, on ne s'adresse pas précisément à eux pour consolider un ordre de choses auquel ils avaient été jusques-là hostiles ou même indifférents.

Mais il est une considération majeure qui domine toute la question, et contre laquelle tous les raisonnements viennent échouer. Les déserteurs de la cause de l'aristocratie ne peuvent pas inspirer aux partisans de la démocratie une confiance absolue, avant d'avoir donné des preuves irrécusables de leur changement d'idées; et, en eussent-ils la volonté, ils n'ont pas eu le temps de donner ces preuves. Il vaut donc mieux s'en tenir à ceux dont les preuves sont toutes faites; d'ailleurs, et nous allons le prouver, cela est dans l'intérêt de tout le monde, même des républicains ralliés.

Si, contre toute attente, le parti de l'aristocratie dans lequel ils ont figuré si longtemps, venait à s'insurger; si, à des troubles intérieurs il venait se joindre une agression étrangère, comme en 1792; et si par suite, la république se trouvait amenée à des mesures révolutionnaires, ces hommes, qui cependant pourraient être, nous le voulons bien, de bonne foi, inspireraient-ils au

peuple, qui sent plus qu'il ne raisonne, une confiance suffisante. — Le peuple ne craindrait-il pas l'être trahi; et cette crainte n'amènerait-elle pas des choses que nous pouvons prévoir, puisque nos pères les ont éprouvées, et que nous devons tout faire pour empêcher, justement parce qu'il nous est donné de les prévoir.

Or, de deux choses l'une : ou ces hommes ne s'étant ralliés que pour conserver l'ordre et voyant l'ordre compromis, lui sacrifieraient la liberté, et trahiraient la cause de la démocratie; ou, républicains sincères, ils iraient plus loin que d'autres, poursuivis par la crainte de succomber sous la suspicion naturelle dont ils seraient victimes. Des hommes qui n'ont aucun antécédent fâcheux à expier, n'étant pas dans cette position fautive, pourraient être plus modérés, justement parce qu'ils n'auront pas de gage à donner à l'opinion, et qu'en aucun cas, leur modération ne pourra être prise pour une trahison.

Nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de nos paroles, celles d'un organe de la presse, dont on ne suspectera pas le langage; *Le Journal des Débats* s'exprimait ainsi dernièrement : « Il est désirable, qu'à l'exception des hommes les plus éminents de nos anciennes chambres, la prochaine assemblée soit composée d'hommes nouveaux, et dont les antécédents n'inspirent aucune défiance raisonnable. C'est le seul moyen, peut être, d'éviter de grands troubles et de grands malheurs. »

Il faut donc, citoyens, envoyer à l'Assemblée nationale constituante, des hommes éclairés et moraux, mais en même temps républicains connus, n'ayant pas attendu pour l'être, que leur cause ait triomphé; et cela est d'autant plus facile, que tous étant appelés à élire, mais personne n'ayant un droit positif à être élu, il est nécessaire de faire un choix parmi les plus dignes : et ceux-là, nous le répétons, sont bien évidemment les plus dignes, dont les convictions sont les plus anciennes. Par leur persévérance, par leur courage, ils ont fait triompher la démocratie, saisissons cette occasion de leur témoigner notre reconnaissance.

Nous avons dû d'abord vider la question politique, parce qu'elle domine toutes les autres, parce que le drapeau de la démocratie est l'étendard général du progrès. Maintenant, nous ne dirons que quelques mots des questions graves qu'il ne faut pas oublier. C'est une société en quelque sorte nouvelle, que l'Assemblée nationale est appelée à fonder avec les matériaux de l'ancienne; il faudra donc envoyer dans son sein des hommes spéciaux, qui puissent organiser convenablement l'agriculture, l'industrie, le commerce, de manière à ce que le droit au travail ne soit pas un vain mot, et vivre en travaillant une utopie. Résumons-nous : il ne s'agit pas de position sociale, puisque tous les citoyens sont égaux; de fortune, puisqu'une juste indemnité est accordée; il ne s'agit pas même de patriotisme : nous croyons au patriotisme de tout le monde, mais de républicanisme, ce qui est un peu différent; encore moins de probité; s'il fallait envoyer tous les hommes probes à la chambre, il n'y aurait pas de salle capable de les contenir; mais il faut envoyer des hommes qui réunissent à la fois républicanisme, capacité, probité. Qu'ont donc à faire les légitimistes et les orléanistes ralliés? Une chose bien simple : élire d'abord tous ceux que la notoriété publique leur désignera comme républicains et capables, choisir ensuite parmi les hommes nouveaux que le peuple, pour la première fois consulté, leur désignera ceux qui leur paraîtront réunir au plus haut degré les conditions de capacité et de moralité; c'est par cette conduite sage et prudente, qu'ils prouveront la vérité de leur ralliement à la république, et le peuple leur en saura gré. Mais si, sous ce prétexte de conversion subite, ils prétendent s'imposer, ils montreront un orgueil mal placé, et chacun pourra craindre qu'après avoir refusé, lorsqu'ils étaient au pouvoir, une monarchie entourée d'institutions républicaines, ils ne veuillent nous donner, après dix-huit ans de déception, une république entourée d'institutions monarchiques.

Oui, c'est là le danger, et voilà pourquoi il faut des hommes dévoués par position, par leur caractère bien connu, aux principes de liberté, égalité, fraternité, qui forment aujourd'hui la base de notre droit public, et qui bientôt formeront celle du droit public Européen.

Il faut des hommes auxquels on n'ait pas même

de profession de foi à demander, des citoyens qui, voulant l'ordre, soient néanmoins prêts à sacrifier leur vie et leur fortune, au triomphe complet de ces dogmes de la révolution.

Un dernier mot, et nous l'adressons encore aux hommes ayant professé le culte monarchique : n'oubliez pas que la république est aujourd'hui le terme de la société; au-delà, il n'y a qu'anarchie et guerre civile. La France ne périrait peut-être pas, mais à coup sûr, il y aurait des malheurs particuliers irréparables. Soyez ou ne soyez pas de bonne foi dans vos convictions nouvelles, peu importe; nous honorerons même vos regrets, plus que de dégoûtantes palinodies; laissez-nous donc établir paisiblement le règne de la démocratie, et, à part quelques privilèges dont l'injustice est facile à démontrer, vous participerez vous-même aux bienfaits du nouvel ordre de choses : vos fils seront citoyens comme les nôtres, et le concours leur sera ouvert comme à tous; ne serez-vous pas plus fiers qu'ils se distinguent par leur mérite que par les avantages réguliers de la naissance ou de la fortune? Que l'exécution du passé vous éclaire! Ce sont les résistances qui amènent les réactions, et alors, les hommes les plus amis de l'ordre, mais qui mettent la liberté au-dessus de l'ordre, sont bientôt débordés. Vous craignez le lion révolutionnaire, n'excitez pas sa colère, laissez-le cheminer sous la conduite de ceux auxquels il se confie. Croyez-le, ce n'est pas une menace, c'est le conseil d'un véritable républicain. Nous-même, si l'on nous offrait le mandat de député, nous répondrions : cherchez, auparavant, si parmi ceux qui ont combattu pour établir la république, parmi ceux qui ont souffert dans leur personne et dans leurs biens, il n'en est pas d'également capables; car, à mérite égal, ils sont encore plus dignes que nous. Si nous tenons un pareil langage, nous, apôtres depuis 1815 de la démocratie, nous, dont on ne suspectera pas le républicanisme, pouvez-vous vous plaindre d'une exclusion injuste, vous qui, loin d'avoir combattu dans nos rangs, avez été jusqu'à ce jour des adversaires plus ou moins impitoyables! descendez dans votre conscience, et dites-nous si nous avons émis une idée passionnée ou injuste.

Les circulaires du ministre de l'intérieur, le citoyen Ledru-Rollin, n'ont pas dit et, bien certainement, n'ont pas voulu dire autre chose. Pourquoi donc ont-elles excité tant de clameurs? ah! ne craignons pas de le proclamer : serait-il bien étonnant que la république naissante fut entourée de gens dont quelques-uns l'embrasseraient pour mieux l'étouffer. Le bon sens public déjouerait toutes les machinations. Nous avons foi dans le peuple, et c'est lui que nous appelons à décider du sort de la France.

CANDIDATS A LA DÉPUTATION DU RHONE.

Divers comités électoraux s'occupent de la formation de listes de candidats, et chacun s' imagine faire prévaloir la sienne, mais qu'ils sachent bien que le peuple n'acceptera que ceux qui lui auront été désignés par ses amis et par la voix de la presse radicale. Il connaît l'importance des choix à faire, et ne nommera que des républicains connus, sans s'inquiéter des professions de foi et des coalitions. Nous invitons donc les comités électoraux à nommer chacun un délégué, et tous ces délégués réunis formeront une liste générale de candidats, au bas de laquelle ils feront connaître le choix par eux fait, lequel devra être préalablement soumis au vote de chaque club ou comité. Si ce choix est convenable, le peuple l'adoptera, mais il faudra que la délibération soit affichée, parce que tous les citoyens ne pouvant y prendre part, (les locaux des clubs n'y suffiraient pas), il est naturel qu'ils sachent pourquoi on a admis ou rejeté tels ou tels candidats. Le peuple est souverain et ne doit pas abdiquer sa souveraineté, même au profit des clubs.

En ce moment nous ne connaissons que deux candidats qui aient été portés unanimement : les citoyens *Laforest*, notaire, et *Mouillaud*, avocat.

Il est malheureux que le cit. *Lortet*, qui aurait réuni l'unanimité des suffrages, ait renoncé à la candidature.

Dans notre prochain numéro nous indiquerons tous les candidats, sans exception, et si nous le pouvons, ceux qui auront été admis par les comités électoraux réunis.

Dans tous les cas, le numéro qui paraîtra avant les élections pourra guider les véritables patriotes.

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Pour représenter la France, cette assemblée doit renfermer tous les hommes éminents, à quel titre que ce soit. *L'Atelier*, que nous approuvons fort, propose que

le département de la Seine, qui a 34 députés à élire, nomme d'abord les onze membres du gouvernement provisoire; les cinq chefs reconnus des écoles socialistes : *Cabet*, *V. Considérant*, *Proudhon*, *Buchez* et *P. Le-roux*. Le nom de *Béranger* doit aussi sortir de l'urne électorale, ainsi que celui de *Martin-Bernard* qui s'est placé au premier rang de la classe ouvrière dans son procès devant la cour des Pairs.

Nous approuvons les candidatures d'*Eugène Sue*, d'*Edgard Quinet*; nous désirerions voir arriver à la Chambre *Lamennais*, *Lacordaire*, *Genoude*, *Laroche-jacquelin*, *Emile de Girardin*, *Raspail*, *Thiers*, *Odilon-Barrot*, *Berryer* ne nous semblent pas devoir être exclus mais leurs obscurs adhérents doivent l'être. Tous les partis en un mot ont le droit d'être représentés, mais seulement par leurs chefs naturels.

Un souvenir doit être donné aux vétérans de la révolution : le général *Lapoype*, *Couderc*, *Pons* (de l'Hérault), etc.

Il faut que cette assemblée soit l'élite de la France dans toutes les classes, mais l'opinion démocratique doit y dominer de manière à ce qu'aucune lutte ne soit possible contre elle; c'est le seul moyen d'aller vite en besogne et d'éviter les tiraillements, les réactions, tout en conciliant avec sagesse les intérêts divergents, les opinions dissidentes.

Les hommes ardents qui ont amené le triomphe de la République, doivent recevoir la juste rémunération de leurs travaux, pourvu qu'ils joignent à leur patriotisme, capacité et moralité. Qu'on le sache bien, ce seront peut-être les hommes les plus modérés (1), et l'on s'effrayerait à tort de leurs noms : *Audry de Puyraveau*, *Charles Lagrange*, *Auguste Blanqui*, *Armand Barbès*, *Trelat*, *Jules Favre*, etc, ont leurs places marquées à cette nouvelle Convention.

Lyon n'a qu'un faible contingent à fournir si les suffrages vont aux plus dignes, un contingent énorme si on veut faire droit à toutes les ambitions secondaires, quoique justes en principes, si on veut faire arriver les médiocrités plus ou moins bien appuyées par la camaraderie. Nous indiquons dans ce numéro deux candidats que l'opinion publique a désigné avec le plus de force, mais combien d'autres candidats honorables peuvent se présenter : les citoyens *Gilbert*, *Balme*, *Baumès*, *Breard*, *François*, *Francisque Bouillier*, *Morillet*, *Juif*, *Pezzani*, etc, si le c. *Lortet* ne s'était retiré il devrait être en tête de tous. Et parmi la classe ouvrière, parmi celle du haut et du petit commerce, en dehors du c. *Châprier* qui s'est honorablement posé au banquet réformiste, le choix, pour être plus difficile, parce que les candidats sont plus nombreux, n'en est pas moins possible de manière à assurer à l'industrie, pour la première fois représentée, une voix puissante et qui sera écoutée.

En résumé, l'Assemblée nationale, devant fonder un ordre social nouveau, a besoin d'hommes capables d'embrasser toutes les questions et d'hommes spéciaux sur chacune, mais agissant tous de concert dans une pensée commune, le triomphe de ce divin symbole : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

(1) Nous en avons la preuve dans la conduite du C. *Drigeard Desgarnier* l'un des chefs de l'insurrection de novembre 1851 et qui a figuré dans le procès d'avril 1854. Son nom était un épouvantail pour certaines gens. Eh bien! c'est lui qui, au péril de sa vie, mais fort de son influence sur le peuple, a empêché le désarmement du poste de la préfecture, évite une collision qui aurait pu avoir des suites funestes, et a protégé la personne du préfet.

CLUB DE L'ÉGALITÉ.

Ce club a été définitivement constitué le 11 de ce mois, et tient ses séances, place du petit Collège. Le bureau définitif est composé, des citoyens dont les noms suivent, président : *Pezzani*; vice-présidents : *Chol* et *Favre*; agent comptable : *Brunier*; secrétaires : *Robin*, *Revol*, *Galos* et *Matagrin*; membres : *Montmitonnet*, *Pivot*, *Ancian* et *Bonnet*.

Nous publions la circulaire qu'il a adressé à tous les autres clubs et nous donnerons dans chaque numéro le résumé de ses séances.

Deux comités ont été formés dans son sein. *Comité électoral*: les citoyens *Marius Chastaing*, *Bacot*, *Denant*, *Lardet*, *Franchet* et *Troney*.

Comité de l'organisation du travail: les citoyens *Fonbonne*, *Perrin*, *Ruby*, *Fleury aîné*, *Gers* et *Bertachon*. Voici la circulaire du Club de l'égalité.

Citoyens, frères et amis!

Une ère nouvelle, ère glorieuse et féconde, s'ouvre pour la France; nos cœurs sont réchauffés, nos esprits s'éclairent au soleil de la liberté.

Le divin symbole, apporté par le fils du charpentier de Nazareth, inscrit par la révolution de 1789 sur son drapeau émancipateur, n'avait pu être réalisé par l'immortelle Convention elle-même! il apparaît de nouveau dans toute sa force. A nous de le comprendre, à nous de marcher en avant pour continuer l'œuvre de nos pères, à nous de réaliser ce symbole. Trois mots le composent, et chacun de ces mots est un principe sublime.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, sont les dogmes de la République. Pour être dignes d'elle, donnons-leur une vie positive. Ne nous effrayons pas de la lutte à soutenir, entrons résolument dans cette lutte. Que le beau nom de *citoyen* ne soit pas un vain mot ! Pour être véritablement citoyens, il nous faut être libres, égaux et frères.

A chaque génération, suffit sa tâche. Nos pères ont conquis la *liberté*, sans laquelle aucun progrès ne peut s'accomplir ; l'odieuse monarchie qui vient de succomber l'a prouvé aux plus aveugles. Conservons soigneusement cette liberté ; ne souffrons pas la plus légère atteinte à nos droits politiques. Aujourd'hui, ces droits ne sont plus le partage de quelques-uns, ils appartiennent à tous, tous ont intérêt à les défendre. Mais, ajoutons à cette conquête celle de l'*égalité*, d'où naîtra la *fraternité*, dernier terme du progrès social.

L'égalité ne doit pas être cette égalité mensongère écrite pour mémoire en tête de la constitution ; elle doit être réelle ; elle doit entrer dans les mœurs, dans les relations de la vie privée comme dans les actes de la vie publique. Il ne suffit pas de dire : les citoyens sont égaux devant la loi, de leur accorder une part égale dans l'exercice des droits politiques, il faut qu'ils soient égaux aux yeux de tous comme les membres d'une même famille, comme les enfants d'un même père. L'égalité doit donc être telle qu'aucun citoyen ne puisse se distinguer d'un autre que par une plus grande somme de vertus et de talents. Pour arriver à ce résultat, nous aurons, à quoi bon le nier ? nous aurons beaucoup à faire, car les préjugés sont tenaces : notre tâche sera de déraciner ces préjugés, de les anéantir par des lois sagement conçues.

La République ne serait qu'un mot si l'aristocratie, sous une forme ou sous une autre, continuait à régir la société ; il nous faut le triomphe complet de la démocratie. Apprétons-nous donc à plus d'un combat, car si l'aristocratie est vaincue dans le gouvernement, elle subsiste encore dans le corps social.

Frères et amis ! vous êtes animés des mêmes sentiments que nous ; nous vous appelons à joindre vos efforts aux nôtres. Des relations fréquentes entre les divers clubs, la communication réciproque de l'ordre du jour de chacune de nos séances, nous ont paru des mesures utiles à la sainte cause dont nous ne sommes que des soldats obscurs. Nous prenons l'initiative, convaincus que vous répondrez à notre appel fraternel.

L'union fait la force ; soyons unis, et notre force sera telle, que nul gouvernement ne pourra se soustraire à l'action que nous exercerons sur l'opinion publique. Celle-ci est le levier formidable qui soulève le monde. C'est aux clubs à le soutenir, à la diriger de manière à ce qu'elle ne faiblisse jamais. Auxiliaires puissants d'un pouvoir démocratique, les clubs renverseront tout pouvoir stationnaire ou rétrograde, tout pouvoir qui tenterait de pactiser avec l'aristocratie, cette ennemie mortelle de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

La tâche des clubs est grande.... d'abord, sauvegarder la liberté, et pour cela, intervenir activement dans toutes les questions politiques qui vont s'agiter.

Surveiller le choix des mandataires du peuple à l'Assemblée nationale constituante, repousser l'intrigue éhontée, l'incapacité prétentieuse, les dévouements suspects, ne sera que le préliminaire indispensable de leurs travaux.

Dans un ordre de choses où l'élection devra jouer un grand rôle, où tous les citoyens sont appelés à la vie politique, à censurer les choix de l'autorité, il faudra porter la lumière au sein des ténèbres ; démasquer sans crainte les ambitieux, les hommes corrompus, hier séides de l'aristocratie, aujourd'hui courtisans sans pudeur de la démocratie, et ne cherchant, sous le manteau du patriotisme, qu'à envahir les places de la magistrature, de l'administration, afin de se venger en détail contre les véritables patriotes, de l'humiliation de leur défaite.

Discuter les grandes questions du nouveau contrat social, sera l'œuvre de chaque jour. Et, croyez-le, ces mille tribunes, élevant la voix de tous les points de la France, ne seront pas sans influence sur les destinées de la patrie.

Enfin, nul ne doit oublier que la révolution de février 1848 serait stérile si elle était simplement politique. Pour répondre au vœu du peuple par qui et pour qui elle a été faite, cette révolution doit

être sociale. Si l'égalité en est le principe, le bien-être produit par le travail doit en être la conséquence.

L'immense question de l'organisation du travail sera donc à l'ordre du jour du club de l'égalité, tant qu'elle n'aura pas reçu une solution, et tous les clubs ont le même devoir que nous.

Nous vous prévenons donc, frères et amis, que LE CLUB DE L'ÉGALITÉ EST CONSTITUÉ, et qu'il tient ses séances place du Petit-College.

Nous recevrons avec plaisir vos délégués, et nous vous prions d'accueillir les nôtres.

Salut et fraternité.

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Lyon, le 10 mars 1848.

Le bureau provisoire du club de l'Égalité.

PRÉSIDENTS : *Pezzani*, avocat ; *Davet*, clerc. VICE-PRÉSIDENTS : *Marius Chastaing*, rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise* ; *Revol*, avocat. SECRÉTAIRES : *Robin*, avocat ; *Bourchany*, clerc ; *Jourdan*, artiste ; *C.-F. Devert*, homme de lettres. MEMBRES : *Brun*, médecin-pharmacien ; *Coiffier*, pleur de fabrique ; *Collaxon*, courtier ; *Slenat et Montmitonnet*, tisseurs.

SITUATION FINANCIÈRE.

Le citoyen Garnier-Pagès, appelé au ministère des finances en remplacement du citoyen Goudehaux qui n'avait accepté que temporairement, a voulu connaître la situation réelle du trésor et avec la franchise qui caractérise le gouvernement républicain, il s'est empressé de publier ce qu'on peut appeler le bilan de la monarchie. Il en résulte que si cette dernière eût continué le cours de ses dilapidations, la France aurait été forcée dans un avenir prochain de faire banqueroute. La République remédiera à cette honte, mais elle ne le pourra que par des mesures énergiques. Ces mesures froisseront les individus et l'on accusera la République, mais elle n'en poursuivra pas moins sa marche morale et réparatrice. Voici ce qu'a fait la monarchie, il n'y a rien à répondre à des chiffres.

Le budget qui était en 1850 de 1,014,914,000 fr. s'est élevé pour 1847 à 1,712,979,659 fr. 62 cent. De 1840 à 1847 la dépense a dépassé la recette de 604 millions et la totalité des déficits au jour de l'avènement de la République sera de 632,525,000 fr.

La dette publique a été augmentée pendant l'espace de 7 ans, de 1841 à 1848, de 912,529,528 fr.

La dette flottante qui était en 1831 de 250,000,000 arrive au 26 février dernier à 872,000,000 compris 202,000,000 pour les rentes appartenant aux caisses d'épargnes.

Pendant les 268 derniers jours de son existence, la monarchie a dépensé 294,800,000 au-delà de ses ressources soit 1,100,000 par jour.

Sur les 555 millions déposés par les caisses d'épargnes le trésor n'a en caisse que 65,703,620 fr. 40 c. ; le reste a été dépensé et l'on peut dire que c'est un vol.

Le chiffre des bons du trésor qui était le 12 avril 1847 de 86 millions est arrivé le 26 février à 525 millions.

Ainsi honnêtes capitalistes, rentiers confiants, citoyens probes de toutes les classes ! regrettez donc la monarchie et osez accuser la République d'avoir mis fin à un pareil brigandage.

C'était sous cette monarchie vorace qu'il fallait craindre pour le crédit, et nous maintenons que le peuple va y porter remède.

A MES CONCITOYENS DE LA FABRIQUE LYONNAISE, NÉGOCIANTS ET OUVRIERS.

Une rénovation sociale aussi grande que celle du rétablissement de la République Française ne saurait s'opérer sans produire un ébranlement salutaire dans toutes les classes. Pour mon compte j'en ai été vivement impressionné, et je crois que ce n'est pas en vain que ces mots *Liberté, Égalité, Fraternité* aurent retenti aux oreilles du commerce. Jusqu'à ce jour, la ligne de démarcation qui existe entre les marchands fabricants dont je fais partie et les chefs d'atelier a été trop tranchée. Pour se conformer à l'esprit de la société actuelle qui doit s'harmoniser avec les principes républicains qui vont lui servir de base, il faut de toute nécessité que les rapports des négociants et ouvriers deviennent plus intimes, et empreints de *Liberté, d'Égalité, de Fraternité* ; sans cela je ne dirai pas que la République serait compromise, mais elle manquerait son but qui est de rendre les hommes meilleurs et plus heureux, de réhabiliter le travail manuel, et par là de ne plus laisser l'immense majorité du peuple dans un état d'ilotisme contraire à la dignité humaine. Il faut une place dans la société à ceux que la loi vient d'élever au rang de citoyens. La transition ne s'accomplira pas en un jour, mais elle ne sera pas longue à opérer. La vie commune du corps de garde en sera, j'espère, l'un des agents les actifs. Tout le monde y gagnera : l'ouvrier traité sur un pied d'égalité, regardé comme un frère par le négociant trouvera dans un travail librement débattu et mieux rétribué, la joie au lieu de la douleur. On se dévoue à ceux qui nous aiment, et lorsque l'amitié régnera en-

tre entre deux classes qui ont besoin l'une de l'autre, un dévouement réciproque ravivera une industrie languissante ; les fortunes de quelques-uns seront plus lentes à s'établir, mais elles n'en seront que plus solides. Je suis certain que l'immense majorité de mes confrères partage ma manière de voir ; de l'émulation, mais plus de concurrence soit entre négociants, soit entre ouvriers, ainsi le veut, ce me semble, le noble symbole de la République ; j'y adhère de tout mon cœur. Que chacun en fasse autant et la France sortira victorieuse de toutes les épreuves et reprendra son rang à la tête des nations.

ORCEAUX.

De la maison Orceaux et Clarard, marchands fabricants, rue Saint Polycarpe.

N. D. R. — Nous acceptons avec plaisir cette manifestation ; c'est ainsi que les véritables patriotes doivent agir, mais il ne suffit pas de paroles, il faut des faits. Tout d'abord, les ignobles cages dans lesquelles les ouvriers sont parquées doivent disparaître complètement ; ensuite, les négociants doivent se joindre aux ouvriers pour réclamer contre les abus de fabrique, abus que nous signalons à l'article *Conseil des Prud'hommes*. Après être rentrés, vis-à-vis des ouvriers, dans les voies de la justice, ils auront à faire un retour sur eux-mêmes et à s'harmoniser avec l'ordre actuel. Les métiers dans la campagne, en permettant à ceux qui les ont établis, de faire fabriquer à meilleur compte, ont avili les salaires, et cet avilissement n'a profité qu'à quelques-uns qui pouvant faire valoir des capitaux immenses, ont par ce fait gagné en peu de temps des fortunes considérables, tandis que leurs confrères végétaient. Sans entrer dans une longue dissertation à ce sujet, on comprendra que celui qui fait travailler 1000 métiers ne gagnât-il que 50 c. sur chacun, réalise par jour un bénéfice énorme, tandis que celui qui n'occupe que 50 à 60 métiers ne peut suffire à ses frais.

La Croix-Rousse, le 15 mars 1848.

Citoyen

L'accueil bienveillant que vous m'avez accordé pour la détense des orphelins de Belleville, contre l'administration des Hospices de Lyon, qui, au mépris des lois et de l'humanité, a violé, dans toutes ses clauses et conditions, le testament du généreux Comby, bienfaiteur de l'humanité souffrante et abandonnée ; votre dévouement si désintéressé, votre amour pour le bien, me font espérer que vous voudrez bien avoir la bonté d'annoncer au public que je viens de mettre sous presse un mémoire que je dédie au peuple, relativement aux Hospices de Lyon, et surtout veuillez assurer que je n'ai point agi dans mon intérêt personnel, mais bien par une conviction profonde, pour appeler l'attention de la justice sur ces maisons de bienfaisance qui acceptent toutes les fondations, et par la suite finissent par les oublier toutes, et ne craignent pas de laisser de nombreuses victimes dans l'ignorance la plus complète et dans le plus grand dénuement.

Dans l'espoir que vous voudrez bien me continuer votre bienveillant appui ;

Recevez, citoyen, etc.

BOURDY.

Plusieurs méprises ayant eu lieu relativement à mes presque homonymes, je prie le public de ne pas me confondre avec des citoyens dont le nom serait *Morelton* ou *Morelon*, ne voulant être responsable que de mes actes.

Auguste MORLON.

La pétition suivante a été adressée au Conseil général du département du Rhône, dans sa dernière session. Quel en sera l'effet ? nous n'espérons rien. Un ministère qui s'inspirerait du sentiment démocratique et prendrait à tâche de suivre pacifiquement l'exécution des grandes pensées de la Convention, ne laisserait pas un instant cette question douteuse. On sait que c'est à ces hommes si calomniés de la Convention que sont dues, entr'autres améliorations, toutes celles qui ont eu pour but de venir au secours de la classe pauvre. Hommes sortis du peuple, ils comprenaient ses souffrances.

A messieurs les membres du Conseil général du département du Rhône.

Messieurs, la statistique des cours d'assises et des tribunaux correctionnels vient prouver chaque année que la suppression des tours n'a, sur aucun point de la France, atteint le but moral que se proposaient les hommes qui ont provoqué cette mesure ; leurs bonnes intentions ont été trompées. La suppression des tours a eu pour résultat de substituer aux expositions régulières qui protégeaient la vie de l'enfant, les expositions dans les rues, dans les carrefours, dans les allées, dans les églises, dans les confessionnaux, et trop souvent même l'infanticide qui jette à la tombe ce que l'hospice refuse.

Le crime a suivi la dépravation, la justice a été dans

l'impossibilité de le constater; le jury, ému par des souffrances réelles, a dû hésiter devant des infanticides douteux. Sous le rapport moral, de malheureuses créatures ont été sacrifiées; sous le rapport financier, quelques économies ont été réalisées par les hospices; mais vous n'admettez jamais qu'il puisse y avoir compensation. C'est pourquoi, Messieurs, sans dérouler devant vous le tableau des misères, des emprisonnements, des jugements causés ou amenés par la suppression des tours, nous venons vous demander d'exprimer le vœu de la réouverture du tour de l'hospice de la Charité de Lyon.

Nous croyons remplir un devoir d'humanité, et nous espérons que vous voudrez bien accueillir notre demande et rétablir l'œuvre charitable et si pieuse par laquelle saint Vincent de Paul honora sa vie et son siècle.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Nous croyons devoir adresser au représentant du gouvernement provisoire, la pétition présentée au conseil général du Rhône contre la suppression des tours. L'article avait été composé pour notre dernier numéro où il n'a pu trouver place, c'est ce qui explique le préambule, et nous ne doutons pas maintenant que ce crime de lèze-humanité sera réparé.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 1er Mars 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉGORJ.

16 Membres sont présents. — Hommage est fait à la société de : 1° *Traité élémentaire des Actions privées en Droit français*, par M. Domengel, docteur en Droit, avoué à la Cour de Paris; 2° *Académica fisio-medico-statistica di Milano, diario ed otti*.

M. Christophe, premier inscrit, communique à la société un épisode de l'histoire de la Papauté en France, *expédition du cardinal Albornoz en Italie*, sous Innocent VI.

La Société, sur les conclusions conformes d'une commission composée de M. M^r Roé, Guillard et de Pettolaz, rapporteur, décerne à l'unanimité le titre de membre titulaire à M. Claudius Hebrard, auteur des *Heures poétiques et morales de l'ouvrier, la famille, l'atelier, la patrie, l'église*.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers intitulée *Philosophie*, par M. Servan de Sugny.

LIVRE D'OR DU PEUPLE. — M. P.-J.-B. Pacot (d'Annonay), nous adresse des considérations en faveur d'un établissement de ce genre qui compléterait, selon lui, l'institution des *prix Monthyon*. On inscrirait sur ce livre toutes les actions généreuses et remarquables, à quel titre que ce soit, afin de sauver de l'oubli le mérite modeste. Cette institution n'exigerait que des frais insignifiants et aurait une grande portée morale, car elle créerait l'aristocratie de la vertu. Nous nous bornerons à cette citation, ne pouvant insérer l'article en son entier à raison de sa longueur.

LES ROIS S'EN VONT.

CHANSON PATRIOTIQUE.

Air : *Du Dieu des bonnes gens*.

Hier encore, une étoile brillante,
A l'horizon éblouissait les yeux;
Elle a pâli... de sa clarté mourante
Un voile obscur couvre les derniers feux.
De ce soleil égaré dans l'espace
A vos regards l'éclat s'est effacé;
Bientôt en vain nous chercherons sa trace,
Les Rois s'en vont; leur astre est éclipsé. *bis*.

Assez longtemps on a vu sur la terre
Le despotisme assouvir ses fureurs,
Il est fini son règne sanguinaire;
Le sceptre échappe aux mains des oppresseurs.
Le ciel enfin, confondant leur audace
Venge sur eux les crimes du passé;
D'un joug honteux le monde entier se assés;
Les Rois s'en vont, leur astre est éclipsé. *bis*.

Elle a sonné l'heure de délivrance,
Pour les tyrans ce jour sera fatal.
Peuples! debout! les enfants de la France
De la victoire ont donné le signal.
D'un Roi parjure ils proscrirent la race.
Tel est le prix d'un orgueil insensé.
Il faut toujours que justice se fasse.
Les Rois s'en vont, leur astre est éclipsé. *bis*.

Fille du ciel! trop longtemps exilée,
Dans nos cités viens régner à ton tour,
O Liberté! par nos vœux appelée,
Fixe à jamais parmi nous ton séjour:
Chez les tyrans ton nom fut en disgrâce:
Mais tu parais, leur empire est passé.
Ton bras vainqueur les poursuit et les chasse;
Les Rois s'en vont; leur astre est éclipsé. *bis*.

Accours enfin, vierge pure et féconde,
Et sur tes pas naîtra l'*Egalité*!
Ton culte saint doit préparer le monde
Au règne heureux de la *Fraternité*!
Que ton autel prenne aujourd'hui la place
D'un trône impur dans le sang renversé.
De l'univers tu dois changer la face;
Les Rois s'en vont; leur astre est éclipsé. *bis*.

C. F. DEVERT.

AU PEUPLE, ODE RÉPUBLICAINE.

Quel cri de triomphe et de gloire,
Redit par mille échos, vient de frapper les airs!
Ecoutez ce chant de victoire
Qui retentit dans l'Univers.
Peuples! applaudissez au réveil de la France,
Saluez ce signal de votre délivrance
Longtemps appelé par vos vœux.
De notre république, arborer la bannière.
Son jour est arrivé..... Pour régner sur la terre
La liberté descend des cieux!

Honneur à tes fils magnanimes,
PARIS! ils ont donné l'exemple généreux.
Ajoute à tes fastes sublimes
Trois jours à jamais glorieux.
Vaincre et punir les rois voilà ta destinée!
La France avec orgueil nomme sa fille aînée.
Reçois l'hommage de tes sœurs,
Noble Cité! toujours tu marches la première
A l'heure du danger... mais de ta voix guerrière
Les sons arrivent à nos cœurs.

Lorsque, dans son aveugle rage,
Un pouvoir odieux, bravant toutes les lois,
Voulait réduire à l'esclavage
Un peuple jaloux de ses droits,
Sans doute, il se berçait, dans sa folle arrogance,
D'un rêve de succès..... chimérique espérance,
Détruite aujourd'hui sans retour.
La France a déjoué les complots des perfides,
Et de la royauté les projets parricides
Sont confondus en un seul jour.

Frappez toujours, frappez encore,
Séides des tyrans! de ce généreux sang
Chaque goutte doit faire éclore
Autour de vous un combattant.
Au signal du tocsin, le peuple se rallie;
Le citoyen qui tombe et meurt pour la patrie
Voit un vengeur à son côté.
Sous la mitraille en feu, la phalange héroïque
S'avance en répétant l'hymne patriotique,
Inspiré par la liberté.

De la royauté qui succombe
Le râle s'est éteint dans un dernier soupir.
Elle a vécu... demain la tombe
S'ouvrira pour l'ensevelir.
Le sceptre qui pesait à sa main défaillante,
Roule et tombe brisé dans la fange sanglante
Où le pied des rois a glissé:
Le monde ouvrant les yeux aux lueurs de la foudre,
Voit les débris fumants d'une couronne en poudre
Auprès d'un trône renversé.

France! la liberté t'appelle.
L'Europe avec transport se jette entre tes bras;
Marche! dans ta route nouvelle,
Tous les peuples suivront tes pas;
Tes fils de leurs aïeux retrouveront la trace.
Les despotes du nord ont perdu leur audace;
Saisis de vertige et d'effroi,
Ils voudraient reculer cette lutte dernière,
Et leurs regards tremblants cherchent sur la frontière
Les étendards du *Peuple-Roi*!

Que le grand œuvre s'accomplisse!
Proscrits les abus, leur règne doit finir;
Laissons enfin à la justice
Le soin de régler l'avenir.
Trop longtemps on a vu l'artisan prolétaire
Paria dédaigné, mendier un salaire
Qu'escompte le riche orgueilleux.
Qu'il ne gémissent plus, en proie à l'indigence!
De **VIVRE EN TRAVAILANT** donnons-lui l'espérance;
Assurons-lui des jours heureux.

Guerre au traitre! guerre au parjure!
France! en tes jours nouveaux, repousse de ton sein
Les vils fauteurs de l'imposture
Et les héros du lendemain,
Leur souffle ternirait les pages de ta gloire.
Viendraient-ils réclamer le prix de la victoire!
Doivent-ils en ravir le fruit?
Que des frères impurs la troupe paresseuse
Ne puisse dépouiller l'abeille travailleuse
Du miel qu'elle seule a produit.

A vous, dont l'ardeur héroïque
Vient d'ouvrir pour la France une ère de bonheur;
A vous la couronne civique,
Prix du courage et de l'honneur!
Citoyens! achevez votre tâche immortelle,
La patrie, en ce jour, confie à votre zèle
Le trésor de sa liberté!
Dans les âges futurs, proclamés par l'histoire,
Vos noms seront inscrits au livre de mémoire
Des mains de la postérité.

C. F. DEVERT.

ESCLAVAGE DANS LES COLONIES. — Nous voyons avec plaisir que les hommes de la presse démocratique arrivés au pouvoir n'ont pas oublié leur mission. L'un des premiers actes du gouvernement provisoire a été de nommer une commission pour l'abolition immédiate de l'esclavage, et il a mis à la tête de cette commission M. V. Schoelcher; ceci est de bon augure, aura-t-elle lieu avec ou sans indemnité? peu importe, il faut qu'elle ait lieu: en droit l'indemnité est non-seulement contestable mais insoutenable, disait le *National* du 20 juin dernier. La constitution et la loi française interdisent formellement de reconnaître toute propriété de chair humaine; assimiler l'esclavage à un titre légal, proclamer qu'on ne peut pas plus déposséder un homme, d'un autre homme, que d'un meuble, sans indemnité préalable, c'est une insulte à la morale comme à la justice. Cette propriété était réelle, elle existerait partout. Demandez donc à un Colon de réclamer une indemnité pour un esclave qui devient libre en touchant le sol de la métropole; il y a un fait ancien, une possession acquise ou transmise, il n'y a pas de droit; et demander l'indemnité au nom du droit est une abominable impiété. Qu'on se borne à solliciter une indemnité à titre de secours, ce sera l'affaire de la générosité nationale.

Le gouvernement provisoire a suspendu l'exercice de la contrainte par corps, jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait statué sur ce mode d'exécution, nous aurons à nous expliquer sur cette question dans l'intérêt du petit commerce et relativement au crédit.

— Il a encore aboli les peines corporelles dans la marine, nous approuvons sans réserves sa décision.

— Un arbre de la liberté a été planté à la Croix-Rousse; à Vaise et à la Guillotière.

— Les forts ont été remis à la troupe et à la garde nationale, afin de satisfaire l'opinion qui s'était alarmée mal à propos.

— Le bruit circule que le journal la *République*, dont certains numéros ont excité justement la réprobation publique à raison de ses attaques contre le clergé et les bons citoyens qui ont concouru à la souscription ouverte en faveur des ouvriers, est rédigé sous l'influence de l'abbé Roux, d'Écully, bien connu à Lyon.

— Tous les états d'Allemagne suivent l'impulsion française et obtiennent des concessions qu'ils arrachent à la peur de leurs petits tyrannaux.

— Alger a reconnu la république, et, pour être justes, nous devons déclarer que la conduite et le langage du duc d'Aumale et du prince de Joinville ont été également dignes. Un jour viendra où la république, fortement constituée et à l'abri de toute secousse, rappellera dans son sein tous ses enfants, qui auront alors cessé d'être des prétendants.

— Napoléon Louis Bonaparte se présente comme candidat au département de la Seine.

AVIS IMPORTANT.

Nous prévenons pour la dernière fois MM. les Abonnés en retard, qu'à défaut par eux de venir payer ou au moins s'entendre avec nous, ils seront rayés des listes, et le numéro prochain ne leur sera pas envoyé; il leur sera impossible de se le procurer plus tard. Obligés de régulariser la comptabilité, pour la soumettre au comité chargé d'aviser à faire paraître la *Tribune* plus souvent; nous sommes forcés de prendre cette mesure qui nous est imposée par la circonstance.

Quant aux abonnés qui ont soldé la 3^e année, nous les prévenons que nous ferons incessamment recevoir chez eux l'abonnement de la 4^e année, exigible d'avance, suivant l'usage de tous les journaux, et sans lequel ils ne seraient pas possibles. Comme l'envoi des quittances nécessite des frais, et que nous consacrons toutes les recettes à l'extension de la *Tribune*, nous invitons ceux qui sympathisent avec elle, à vouloir bien 1^o envoyer payer au bureau, 2^o à payer l'année entière. — Ce n'est qu'après ces recouvrements que le comité pourra prendre une détermination.

Le propriétaire-gérant. BILLION.

Lyon Impr. de Rodanet et Comp., r. de l'Archevêché, 5.